



Loyer des Annexe, plafonnables ou non ?

Par **gozilla45**, le **10/10/2019** à **17:33**

Bonjour,
Voici bientôt 3 ans que nous louons un appartement auprès d'un organisme partenaire de notre employeur via Action Logement ors, pour un loyer mensuel de 872€, nous avons, en plus des charges locatives de 210€, ces 497€ de loyers annexes correspondant je pense à nos 2 places de parking couvert (aucun autre local ou bâtiment privatif).
L'immeuble dispose d'un ascenseur dont les frais sont déjà inscrits dans nos charges ainsi qu'un nettoyage annuel du parking et nous disposons d'un balcon de 2/3m².
Merci de votre aide, j'avoue que je trouve ce loyer annexe conséquent au regard du loyer du logement, même si j'ai cru comprendre que c'était une pratique destinée à faciliter l'accession à la location des logements, le ratio % loyer VS % Annexes est énorme et je me demandais si il est plafonné et si on peut refuser cette annexe (immeuble d'avant 1977).
Merci de votre aide